

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le public est informé qu'en application de l'arrêté communautaire du 05/07/2019, une enquête publique se déroulera **du lundi 2 septembre 2019 (9h00) au vendredi 4 octobre 2019 (17h00) inclus.**

L'autorité responsable du projet est la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu dont le siège se situe à l'Hôtel de France – Place Royale – BP 547 – 64010 Pau Cedex. Toute information relative à ce dossier pourra être demandée auprès de la Mission PLUi (tél. : 05 59 80 74 82).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- les pièces administratives incluant notamment le registre d'enquête publique, l'arrêté d'ouverture de l'enquête et les justificatifs des mesures de publicité, les actes liés à la procédure d'élaboration du PLUi précédant l'enquête publique, dont le bilan de la concertation, le porter à connaissance de l'Etat, les avis des communes membres et des personnes publiques associées et consultées et celui de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, accompagné des réponses apportées par la CAPBP
- le projet de PLUi arrêté par délibération du conseil communautaire du 28 mars 2019, incluant notamment une évaluation environnementale et un résumé non technique.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Pau a désigné Monsieur Christian FALLIERO, en qualité de Président de la commission d'enquête et Messieurs Michel DABADIE, Joseph FERLANDO, Jean-Luc ESTOURNES et Jean BARICOS, en qualité de membres titulaires.

Durant la période de l'enquête publique, du lundi 2 septembre 2019 (9h00) au vendredi 4 octobre 2019 (17h00) inclus, le dossier d'enquête publique est tenu à la disposition du public dans 5 lieux d'enquête (en format papier et en format numérique avec la mise à disposition d'un ordinateur). Les lieux d'enquête sont aussi des lieux de permanence de la commission d'enquête. Toutes les informations relatives aux lieux d'enquête, aux heures d'ouverture de ces lieux et aux permanences des commissaires enquêteurs sont mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Lieux d'enquête	Adresse	Jours et heures d'ouverture des lieux d'enquête	Jours et heures des permanences de la commission d'enquête	
PAU Pavillon des arts	1 boulevard des Pyrénées 64000 Pau (Sous le funiculaire)	Du lundi au vendredi : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	- Lundi 2 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Mardi 10 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 - Vendredi 13 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00	- Mercredi 25 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 - Vendredi 27 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Vendredi 4 octobre 2019 de 14h00 à 17h00
POEY DE LESCAR Ancien siège de la Communauté de communes du Mieu de Béarn (CCMB)	4 rue Principale 64230 Poey-de-Lescar	Du lundi au vendredi : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	- Lundi 2 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 - Jeudi 5 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 - Vendredi 13 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 - Mercredi 18 septembre 2019 de 9h00 à 12h00	- Mercredi 25 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Samedi 28 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Lundi 30 septembre 2019 de 14h00 à 17h00

ARTIGUELOUTAN Mairie	4 rue de la Mairie 64420 Artigueloutan	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi et mardi : De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 • Mercredi De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 • Jeudi : De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 • Vendredi : De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 	<ul style="list-style-type: none"> - Lundi 2 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 - Jeudi 5 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 - Vendredi 13 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 - Mercredi 18 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 	<ul style="list-style-type: none"> - Mercredi 25 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Samedi 28 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Lundi 30 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
GAN Mairie	Place de la Mairie 64290 Gan	Du lundi au vendredi : De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	<ul style="list-style-type: none"> - Jeudi 5 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Mardi 10 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Jeudi 12 septembre 2019 de 17h00 à 20h00 - Mercredi 18 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 	<ul style="list-style-type: none"> - Mercredi 25 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 - Lundi 30 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Vendredi 4 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
LESCAR Mairie de Lescar	Allée du Bois d'Ariste 64238 Lescar	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 • Du mardi au vendredi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeudi 5 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Mardi 10 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Jeudi 12 septembre 2019 de 17h00 à 20h00 - Mercredi 18 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 	<ul style="list-style-type: none"> - Vendredi 27 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 - Lundi 30 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Vendredi 4 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête est également consultable au format numérique à partir du lien suivant :
<https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-plui-agglo-pau> (accessible 7j/7j et 24h/24h)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- Soit sur les registres d'enquête ouverts au Pavillon des arts à Pau, à l'ancien siège de la CCMB à Poey de Lescar, dans les mairies d'Artigueloutan, Gan et Lescar ;
- Soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-plui-agglo-pau> (accessible 7j/7j et 24h/24h)
- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-plui-agglo-pau@mail.registre-numerique.fr
- Soit par courrier postal à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête sur le projet de PLUi, à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Urbanisme Aménagement et Construction Durables – Place Royale – BP 547 – 64010 PAU Cedex

En outre, les observations du public peuvent être reçues par la commission d'enquête dans le cadre des permanences.

Il ne sera pas tenu compte des observations émises :

- Par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus ;
- En dehors de la période d'enquête, allant du 2 septembre 2019 (9h00) au 4 octobre 2019 (17h00) inclus.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du conseil communautaire.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une année à la Direction Urbanisme, Aménagement et Constructions durable, Bâtiment Les Allées (26 avenue des Lilas à Pau). Pendant cette même période, ils seront par ailleurs consultables sur le site de internet de l'agglomération (<https://www.pau.fr>).

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sans limitation de délai, dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 (modifiée par la loi du 12 avril 2000).